

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 août 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4076-2018, Phase 2.

Cause tarifaire 2019-2020 de Gaz Métro.

***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) – Planification d'audience en Phase 2.***

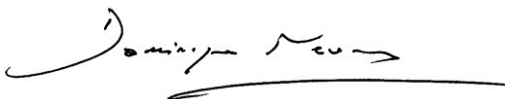
---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en planification de l'audience d'août 2019 en Phase 2 :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Témoignage oral de Monsieur Jacques Fontaine sur notre rapport [SÉ-AQLPA-2 Doc. 1 \(C-SÉ-AQLPA-0025\)](#) et la réponse à la demande de renseignements [SÉ-AQLPA-2 Doc. 2 \(C-SÉ-AQLPA-0029\)](#). Durée prévue : 20 minutes.
- **Contre-interrogatoire de Gaz Métro (en fonction de sa planification B-0258)** : Durée prévue de 5-10 minutes au panel 1 (incluant la stratégie tarifaire), 10-15 minutes au panel 2, 10 minutes au panel 3, 10 minutes au panel 4, 15 minutes au panel 5, 30 minutes au panel 6, 5 minutes au panel 7. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Contre-interrogatoire des intervenants** : Durée prévue de 5-10 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve. Le tout, sous réserve d'ajustement après connaissance de la preuve orale.
- **Argumentation** : Durée prévue de 30-40 minutes. Plaidoirie orale accompagnée d'un plan d'argumentation.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le SDÉ de la Régie.